



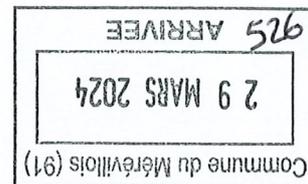
R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Ville de Saclas

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
91660 LE MEREVILLOIS

SACLAS, le 28 mars 2024

Nos Réf. : YG/VP/2024/45



Monsieur le Maire, Cher Collègue,

Je vous prie de trouver en pièces jointes :

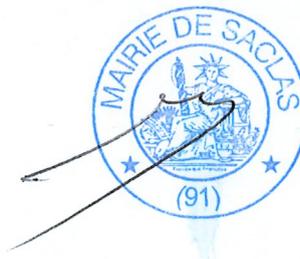
- Un exemplaire de la délibération n°2024-02-017 du Conseil Municipal séance du 22 mars 2024 dûment signée et visée relative à l'avis de la commune de Saclas sur le P.L.U de votre commune.

- l'avis de dépôt au contrôle de légalité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Cher Collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

**Le Maire,
Yves Gaucher**

P.J. 1 délibération
1 avis de dépôt



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 22 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Yves GAUCHER, Maire, conformément aux articles L.5211-6 et L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 14/03/2024

Nombre de Conseillers en exercice	18
Présents	11
Votants	17
Nombre de pouvoir(s)	06

Présents : Yves GAUCHER - Fabrice JAOUEN - Myriam REBUT - Jacques HARDOUIN -
Danielle PECHIN - Patrick LASNIER - Michaël COATES - Didier PECHIN -
Manuel OURMIAH - Vincent RAULLET - Josiane MARTY -

Absents : Yann GIRARD

Pouvoirs : Mme Sylvie BRUNET a donné pouvoir à Mme Danielle PECHIN
Mme Annie LEPAGE a donné pouvoir à Mme Myriam REBUT
M. Alain GAUCHER a donné pouvoir à M. Yves GAUCHER
Mme Odile-Marie TOMBARELLO a donné pouvoir à M. Michaël COATES
Mme Karelle HARDY a donné pouvoir à M. Fabrice JAOUEN
Mme Cécile FLEUTOT-SANCIER a donné pouvoir à M. Didier PECHIN

A été nommé secrétaire de séance : Danielle PECHIN

2024-02-017

AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE « LE MÉRÉVILLOIS »

Monsieur le Maire informe qu'il a été destinataire d'un courrier de la commune du « Le Mérévillois » l'informant de son projet d'arrêté du Plan Local d'Urbanisme sur support numérique-clé USB)

Il précise que cette révision doit être soumise pour avis aux personnes publiques et organismes associés dont fait partie la commune de Saclas conformément aux articles L153-16 et suivants et R-153-4 et suivants

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de P.L.U. conformément à l'article L132-12 du Code de l'Urbanisme.

Après examen du projet,
en particulier les secteurs limitrophes de la commune de Saclas,
Le conseil municipal

- **N'EMET** aucune observation sur le projet et donne donc un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de la commune de « Le Mérévillois » et en conséquence
- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de « Le Mérévillois »

VOTE : Majorité 16 voix pour
01 Abstention M. Michaël COATES

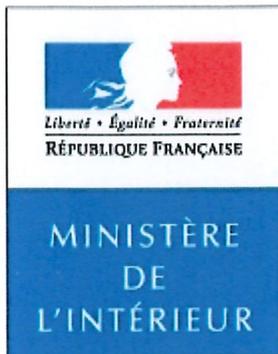
Pour extrait certifié conforme au registre de délibérations,
Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Saclas, le 22 mars 2024
Le Maire, Yves GAUCHER



Affiché le :
Transmis en sous-préfecture le : **28 MARS 2024**
Document exécutoire à compter du :

valentine.pioger

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 28 mars 2024 13:25
À: tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; valentine.pioger
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0911-219105335-20240328-20126.xml; 091-219105335-20240322-46_2024-DE-1-2_21208.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de ETAMPES
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2024-03-28(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: SACLAS - Mairie
N° de SIREN: 219105335
Numéro Acte de la collectivité locale: 46_2024
Objet acte: DELIBERATION 2024-02-017 AVIS PLU LE MEREVILLOIS
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 2.2-Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Identifiant Acte: 091-219105335-20240322-46_2024-DE

Rapport d'erreur(s):

